



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 4 septembre 2018 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 023 699 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 129 rue Léo-Ayotte, que la remise soit localisée à 3 mètres de l'emprise de la rue, contrairement au règlement qui prévoit 6 mètres minimum.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 15 août 2018.

Brigitte Chabot, greffière adjointe